

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : actions culturelles – demande de subventions au Département.

Rapporteur : Sofi LE HUNSEC

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter du Conseil général toutes subventions au taux le plus élevé possible, concernant :

- Les arts plastiques ;
- Le spectacle vivant ;
- L'enseignement artistique ;
- Le patrimoine.

Ces subventions pourront concerner tant les dépenses de fonctionnement que d'investissement.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ APPROUVE la présente proposition

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le maire

Loïc LE MEUR